

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THESEE**

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 18 Juin 2020, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Monthou-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude – CHARLUTEAU Daniel – YOUST Johnny – ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – LAVEYSSIERE Hervé – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : Mme POUILLAIN Anne-Laure donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques, M. BRAULT Jean-Luc donne pouvoir à M. MARINIER Jean-François

Absent excusé : M. TROTIGNON Michel

La séance est ouverte à 18h20. Un tour de table est proposé afin que chaque nouveau membre puisse se présenter.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. ARMAND Hubert est nommé secrétaire de séance.

INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Le Président sortant, M. MARINIER Jean-François, fait appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

Selon l'article 4 des statuts du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Thésée, la répartition des délégués est la suivante :

- 2 délégués titulaires par commune
- 2 délégués suppléants par commune

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
MONTHOU SUR CHER	➤ MARINIER Jean-François ➤ BOUCHER Jean-Claude	➤ CHMIEL Katia ➤ MARCQ Marceau
NOYERS SUR CHER	➤ ROSET Jean-Jacques ➤ LAVEYSSIERE Hervé	➤ LORON Jeany ➤ RETY Nathalie
PONTLEVOY	➤ ARMAND Hubert ➤ GILLET Jean-Luc	➤ PREAUD Luc ➤ TERRIER Jacky
SAINT ROMAIN SUR CHER	➤ TROTIGNON Michel ➤ ALLION Gilles	➤ CHARTIN Joël ➤ ESTEVES Ludovic
THENAY	➤ POUILLAIN Anne-Laure ➤ BRAULT Jean-Luc	➤ BARDOUX Delphine ➤ LEBERT Éric

THESEE	➤ CHARLUTEAU Daniel	➤ PAILLET Jacques
	➤ YOUST Johnny	➤ JORGE Antoine

ELECTION DU BUREAU

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, dès l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée.

M. ARMAND Hubert assure donc temporairement ces fonctions. Lors des votes, il sera assisté de MM. LAVEYSSIERE Hervé et YOUST Johnny.

Le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci (article L5211-10 du CGCT).

➤ ELECTION DU PRESIDENT :

Il est demandé à l'assemblée qui souhaite se présenter à la présidence du SIAEP de La Vigne aux Champs.

M. MARINIER Jean-François, président sortant, souhaite poursuivre son mandat et se porte candidat.

Il appuie sa candidature d'un petit bilan du mandat effectué, et revient ainsi sur :

- Les travaux effectués et les marchés réalisés sur la période 2015-2020
- Les différentes étapes du recrutement de l'équipe technique actuelle
- Les projets à venir pour le SIAEP

Les délégués titulaires procèdent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE	11
NOMBRE DE VOTES EXPRIMES	11
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	0
MAJORITE ABSOLUE	6

Monsieur MARINIER Jean-François obtient 11 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, il est nommé Président.

➤ ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT – EN CHARGE DU DOMAINE TECHNIQUE DU SIAEP

Monsieur ROSET Jean-Jacques se porte candidat.

Les délégués titulaires procèdent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE	11
NOMBRE DE VOTES EXPRIMES	11
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	0
MAJORITE ABSOLUE	6

Monsieur ROSET Jean-Jacques en obtenant 11 voix, est nommé 1^{er} vice-président à la majorité absolue.

➤ ELECTION DU 2^{ième} VICE-PRESIDENT – EN CHARGE DES FINANCES DU SIAEP

Monsieur CHARLUTEAU Daniel se porte candidat.

Les délégués titulaires procèdent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE	11
NOMBRE DE VOTES EXPRIMES	11
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	0
MAJORITE ABSOLUE	6

Monsieur CHARLUTEAU Daniel ayant obtenu la majorité absolue, avec 11 voix, est nommé 2nd vice-président.

➤ ELECTION DU 3^{ième} VICE-PRESIDENT – EN CHARGE DES RELATIONS HUMAINES ET DE LA COMMUNICATION DU SIAEP

Monsieur ARMAND Hubert se porte candidat.

Les délégués titulaires procèdent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS DE VOTE	11
NOMBRE DE VOTES EXPRIMES	11
NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS	0
MAJORITE ABSOLUE	6

Monsieur ARMAND Hubert en obtenant 11 voix., est nommé 3^{ème} vice-président à la majorité absolue.

DELIBERATION : Vote des indemnités du président et des vice-présidents

➤ INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT

Conformément aux articles L.5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonction brutes mensuelles du Président, compte tenu du nombre d'habitants recensé dans les six communes, représentent au taux maximal : 16.93 % de l'Indice Brut 1027/IM830.

➤ INDEMNITES DE FONCTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonction brutes mensuelles des Vice-Présidents, compte tenu du nombre d'habitants recensé dans les six communes, représentent au taux maximal : 6.77 % de l'Indice Brut 1027/IM830.

Comme lors du précédent mandat, Monsieur MARINIER, précise qu'il souhaite que les indemnités soient réajustées.

Comme la préfecture nous l'avait confirmé lors des élections de 2015, cette démarche est tout à fait possible.

Les indemnités du président et des vice-présidents doivent être cumulées afin d'obtenir une enveloppe globale.

Cette enveloppe peut alors être répartie à la convenance du président.

L'indemnité du président sera définie par délibération.

Les indemnités des vice-présidents seront définies, elles, par arrêté du président.

Les indemnités du président et des vice-présidents se répartiraient donc comme suit.

	% de l'indice brut 1027 de référence	Indemnités correspondantes	% suite à la nouvelle répartition	Indemnités souhaitées par le président
Président	16,93 %	658,48 €	12,07 %	469,45 €
1 ^{er} vice-président	6,77 %	263,31 €	8,39 %	326,31 €
2 nd vice-président	6,77 %	263,31 €	8,39 %	326,31 €
3 ^{eme} vice-président	6,77 %	263,31 €	8,39 %	326,31 €

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité la décision du président ainsi que la nouvelle répartition des indemnités.

DELIBERATION : Rédaction d'une convention entre le SIAEP de La Vigne aux Champs et la commune de PONTLEVOY

Des travaux de défense incendie sont prévus Rue de l'Ail Vert à PONTLEVOY.

L'Entreprise AQUALIA a été missionnée pour réaliser ces travaux.

A la demande de la trésorerie de Montrichard, afin de pouvoir prendre en charge le mandatement des factures émises par l'entreprise, une convention doit être rédigée.

Dans cette convention, le SIAEP de La Vigne aux Champs devra autoriser la commune de PONTLEVOY à entreprendre des travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre d'un projet de défense incendie.

Un modèle de convention a été demandé au cabinet Frank DUPUET ainsi qu'à M. GECHTER.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité la rédaction d'une convention entre le SIAEP et La commune de Pontlevoy.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. LAVEYSSIERE demande si un outil de communication pour les communes peut être mis en place. Le président précise que cette question est en cours d'étude. La communication du SIAEP va être renforcée. Un site internet va être créé.

- Le prochain conseil syndical est programmé le jeudi 9 juillet 2020 à 18h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie de Monthou sur Cher.

La séance a été levée à 19h15